

Elevation Capital Partners

**Déclaration relative aux principales
incidences négatives des décisions
d'investissement**

2022

1. Contexte

Elevation Capital Partners doit, conformément au Règlement SFDR¹, publier chaque année une déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Cette déclaration doit respecter le modèle standard défini dans les standards techniques² du Règlement SFDR.

2. Résumé

Elevation Capital Partners (9695008KSTJL0COZAZ28) prend en compte les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document correspond à la déclaration consolidée des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d'Elevation Capital Partners.

Il couvre une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

3. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Elevation Capital Partners met en œuvre un programme de suivi annuel des participations afin d'identifier et d'évaluer l'évolution de la performance extra financière de son portefeuille. Ce questionnaire permet également à la société de gestion de récupérer l'ensemble des données relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les questionnaires sont transmis aux participations par les gérants et sont analysés par le référent ESG d'Elevation Capital Partners.

La société de gestion se base donc uniquement sur les données transmises par les participations. Dans certains cas, la société de gestion peut recueillir auprès des participations des documents permettant d'attester les données ou informations transmises.

Les politiques encadrant ce dispositif ont été validées par la Direction de la société de gestion le 15 novembre 2022.

¹ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019

² Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022

4. Politique d'engagement

En tant qu'investisseur actif, Elevation Capital Partners établit un dialogue bienveillant et permanent avec les dirigeants des participations par le biais de réunions, de conférences téléphoniques et de correspondances. Ce dialogue est un élément clé du suivi des participations. Les gérants échangent avec les participations sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et non financiers, la structure du capital, etc.

La politique d'exercice des droits de vote établie par la société de gestion se réfère avant tout aux principes de gouvernance d'entreprise et de transparence des informations délivrées par la participation.

Les votes effectués en assemblées générales dépendent de l'analyse particulière de chacune des résolutions proposées par les organes sociaux. Le droit de vote sera exercé dans tous les cas en tenant compte de l'intérêt exclusif des porteurs de parts des FIA et des clients en gestion sous mandats.

Elevation Capital Partners se réserve le droit de ne pas voter aux assemblées générales dans les participations dans lesquelles elle dispose d'un rôle d'actionnaire moins significatif (rôle tactique ou follower).

La société de gestion s'attache à respecter son dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts dans le cadre de l'exercice des droits de vote. Elle exerce les droits de vote indifféremment par présence physique aux assemblées générales, par correspondance ou par procuration, en fonction des circonstances particulières à chaque assemblée générale.

Pour plus de détails, il convient de se référer à la politique d'engagement de la société de gestion disponible sur son site Internet → <http://elevation-cp.com/>.

5. Références aux normes internationales

Elevation Capital Partners s'engage à promouvoir l'investissement responsable et l'adoption de bonnes pratiques ESG auprès de ses pairs et de ses parties prenantes. Cet engagement se traduit par la contribution et l'implication de la société de gestion dans plusieurs organisations promouvant une finance responsable :

- Depuis février 2021, Elevation Capital Partners est signataire de la Charte des Investisseurs pour la Croissance de France Invest. La Charte définit 16 engagements liés aux enjeux économiques, sociaux, humains, environnementaux et de bonne gouvernance sur lesquelles les sociétés du capital-investissement exercent une influence ;

- La société de gestion est également signataire des UN PRI (Principes pour l'Investissement Responsable définis par les Nations Unies) depuis juillet 2020. Elevation Capital Partners s'engage ainsi publiquement à adopter les six principes pour l'investissement responsable afin de promouvoir une finance plus durable et d'améliorer son approche de l'investissement responsable ;
- Elevation Capital Partners souhaite instaurer une meilleure culture de l'égalité femmes-hommes en promouvant l'entrepreneuriat féminin et la représentation des femmes au sein des entreprises et de leurs organes de direction. Elevation Capital Partners est signataire de la Charte SISTA et s'engage à apporter sa contribution à une plus grande mixité dans l'économie numérique et accélérer le financement des femmes entrepreneures ;
- Le FPCI Elevation Capital Immo et le FPCI Food Invest ont obtenu le label Relance. Lancé par le gouvernement le 19 octobre 2020, il reconnaît les fonds d'investissement soutenant les entreprises françaises et en particulier les PME et ETI. Ce label vise à aider les particuliers à orienter leur épargne vers les fonds d'investissement dont la vocation est d'accompagner des PME et ETI françaises dans leur développement et de contribuer ainsi activement à la relance de l'économie.

Elevation Capital Partners rappelle que les différents labels et chartes visent à guider les investisseurs mais n'offrent pas de garantie du capital investi et n'atteste pas de la qualité de la gestion mise en œuvre par la société de gestion.

Aucun scénario climatique prospectif n'est utilisé par la société de gestion.

6. Comparaison historique

Ce rapport est le premier réalisé par la société de gestion. Les données ne peuvent donc pas être comparées avec celles d'une période antérieure.

7. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Elément de mesure	Incidences (année n)	Incidences (année n-1)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	787,45	Non connu	Taux de couverture : 2%	
		Emissions de GES de niveau 2	4,46	Non connu	Taux de couverture : 3%	
		Emissions de GES de niveau 3	1,12	Non connu	Taux de couverture : 3%	
		Emissions totales de GES	621,28	Non connu	Taux de couverture : 3%	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	31.12	Non connu	Taux de couverture : 2%	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	148,62	Non connu	Taux de couverture : 2%	
	4. Exposition à des société actives dans le secteur des combustions fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustions fossiles	0%	Non connu	Taux de couverture : 100%	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production	96%	Non connu	Taux de couverture :4%	

		d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie				
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0%	Non connu	Taux de couverture : 100%	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0%	Non connu	Taux de couverture : 93%	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0%	Non connu	Taux de couverture : 93%	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0%	Non connu	Taux de couverture : 91%	
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à	0%	Non connu	Taux de couverture : 93%	

		l'intention des entreprises multinationales				
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou de différents permettant de remédier à de telles violations	97%	Non connu	Taux de couverture : 93%	
	12. Ecart de rémunération entre les hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0%	Non connu	Taux de couverture : 89%	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance de sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	10%	Non connu	Taux de couverture : 7%	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Non connu	Taux de couverture : 100%	